

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du vendredi 5 juin 2020.

Présents : Messieurs François **LACAZE**, André **SOLIGNAC**, Gérard **DURAND**, Daniel **BURGUIERE**, Vincent **CALMELS**, Cyril **FOUET**, Mathieu **LEBRETON**, Pierre **RIGAL**, Guilhem **SOLINHAC**, Madame Monique **LIEB**, Maëlle **TALLEC**.

Absent : NEANT

1- Désignation des membres aux différentes commissions communales.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, suite aux Elections Municipales de mars 2020, il convient de désigner les membres des différentes commissions communales.

Après échanges de vues entre eux, ont été désignés membres des différentes commissions :

- COMMISSION SCOLAIRE

LACAZE François - **BURGUIERE** Daniel

- COMMISSION FINANCES

LACAZE François **RIGAL** Pierre **DURAND** Gérard **SOLIGNAC** André

- COMMISSION VOIRIE COMMUNALE – CHEMINS RURAUX

LACAZE François **CALMELS** Vincent **FOUET** Cyril **SOLINHAC** Guilhem **RIGAL** Pierre **SOLIGNAC** André

- COMMISSION COMMUNICATION

LACAZE François **TALLEC** Maëlle **SOLIGNAC** André **LEBRETON** Mathieu

- COMMISSION VIE ASSOCIATIVE – VIVRE ENSEMBLE

LACAZE François **LEBRETON** Mathieu **RIGAL** Pierre **DURAND** Gérard **CALMELS** Vincent

2- Désignation des membres du CCAS

Monsieur le maire rappelle que chaque élection municipale s'accompagne du renouvellement du conseil d'administration du CCAS. Le CCAS est présidé, de droit par le maire et est composé, à parité d'élus municipaux et d'autres membres (représentants d'associations de personnes âgées, de personnes handicapées etc....

ont été désignées pour être membre du conseil d'administration du CCAS :

Elus du conseil municipal :

LACAZE François Président

LIEB Monique

SOLIGNAC André

SOLINHAC Guilhem

LEBRETON Mathieu

Personnes « extérieures »

CALMELS Martine

DURAND Laure

MERCADIER Maryse

CAMPOS Elisa

Les personnes extérieures ont donné leur accord pour être membre du conseil d'administration du CCAS.

3- Délégation du conseil municipal au maire

Monsieur le maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de compétences. Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le maire, les délégations suivantes :

- 1° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- 2° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services,
- 3° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,
- 4° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de condition ni de charges,
- 5° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600.00 €,
- 6° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- 7° D'intenter au nom de la commune des actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions,

4- Désignation des représentants auprès du SIEDA, SIAEP et SMICA, Elu référent au SMBV2A.

SIEDA (syndicat intercommunal d'électrification de l'Aveyron) : 1 représentant

- Monsieur Gérard **DURAND**

SIAEP (syndicat d'alimentation en eau potable de Recoules Prévinquières) 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants

- **titulaires** : Monsieur Françoise **LACAZE** et Gérard **DURAND**
- **suppléants** Monsieur Vincent **CALMELS** et Madame Maëlle **TALLEC**

SMICA (syndicat mixte d'informatisation des collectivités aveyronnaises. 1 représentant

- Monsieur André **SOLIGNAC**

SMBV2A (syndicat mixte du bassin versant Aveyron amont)

- Elu référent : Monsieur André **SOLIGNAC**

5- Fixation des indemnités des élus.

Il est rappelé qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions comme suit :

- maire 25.50% de l'indice brut terminal de la fonction publique
- adjoints 9.90 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

6- Convention avec Aveyron Ingénierie pour la gestion de l'assainissement collectif

Monsieur le Maire rappelle que notre commune est accompagnée, depuis 2017, par Aveyron Ingénierie dans la gestion de nos systèmes d'assainissement collectif.

Cette convention étant arrivée à échéance, il est proposé de la renouveler pour une durée de 1 an renouvelable 2 fois par tacite reconduction.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- décide de renouveler la convention de partenariat avec Aveyron Ingénierie et autorise Monsieur le Maire à la signer.

7- Approbation de l'avenant à la convention pour la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat (marchés publics)

Monsieur le Maire indique que notre commune a signé une convention avec la Préfecture pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Les services de la Préfecture proposent la signature d'un avenant à ladite convention afin de pouvoir transmettre également sous la forme dématérialisée les actes de commande publique.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide l'avenant proposé par les services de la Préfecture et autorise Monsieur le Maire à le signer.

8- DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) – approbation des 2 projets adressage et mises aux normes du chauffage et de l'éclairage de la salle des fêtes de Gagnac.

- a)** DETR 2020 – approbation du projet d'adressage et validation du plan de financement définitif.

Une aide, au titre de la DETR 2020 a été sollicitée en 2020 pour la mise en place de l'adressage sur l'ensemble de la commune.

Par courrier en date du 29 avril, la Préfecture nous a informés qu'une aide de 5 187.00 € pour la réalisation de cette opération nous a été accordée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve le nouveau plan de financement qui s'établit comme suit :

montant prévisionnel des travaux	14 820.00 €
subvention DETR	5 187.00 €
autofinancement	9 633.00 €

b)) DETR 2020 – Projet de mise aux normes de l'installation électrique et du chauffage de la salle des fêtes de Gagnac

Une aide au titre de la DETR a également été sollicitée en 2020 pour le projet de mise aux normes de l'installation électrique et du chauffage de la salle des fêtes de Gagnac. Par courrier en date du 29 avril, la Préfecture nous a informés qu'une aide de 4 065.12 € pour la réalisation de cette opération nous a été accordée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve le nouveau plan de financement qui s'établit comme suit :

montant prévisionnel des travaux	13 550.40 €
subvention DETR	4 065.12 €
autofinancement	9 485.28 €

9- Questions diverses

Cimetière de Gagnac :

Devis IDE VERDE : l'entreprise ID VERDE nous a transmis un devis pour la réalisation des plantations au cimetière de Gagnac (extension).

Ce devis s'élève à 1 860.00 € TTC.

Un conseiller fait part des remarques de certains administrés de Gagnac concernant cette réalisation : il aurait été préférable de faire le mur de clôture de cette extension en harmonie avec le mur existant ... (comme à Sévérac l'Eglise par exemple.)

Travaux à l'école

Les travaux commandés par l'ancienne municipalité vont être réalisés pendant les vacances scolaires. Elargissement de l'accès avec pose d'un portillon et d'un portail.

Maëlle demande s'il est possible d'avoir une projection des travaux qui seront réalisés.

Il est signalé que des ronces envahissent le passage à côté de l'école.

Personnel communal

Il sera proposé à l'agent, tous les lundis matin, de fournir aux élus, un bilan des travaux réalisés la semaine passée, le planning des travaux à réaliser dans la semaine à venir lui sera communiqué.

Archives communales

Les archives de la commune sont jusqu'ici stockées au fond du grenier. Il est proposé de les isoler par une cloison afin de les protéger de la poussière. Un devis sera demandé à la Société Bouzat pour la pose de placo.

Un tri sera également fait afin d'éliminer tous les objets inutilement stockés dans le grenier.

Achat de mobilier

Un devis a été demandé à la SOBERIM pour l'achat d'une table pour la salle du conseil municipal, la fourniture d'un affichoir extérieur, d'un présentoir pour le local de la mairie et d'une armoire à clés.

Voirie – chemins

Les travaux de voirie communautaire 2020 seront réalisés au Mazibran.

Il a été reçu une demande de M et Mme Roustan pour le goudronnage du chemin qui mène à leur maison d'habitation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.